



**Communication n° 397**  
*Remplace la communication 377*

**REGLES DE PRIORITE DE SELECTION  
COMPETITION INTERNATIONALE SOLOS ISU**

**Règle de priorité de sélection pour la Compétition Internationale Solo d'Épinal 2025**

Dans toutes les catégories, un patineur ayant évolué en D1 lors de la saison 2024-2025 peut s'inscrire. Dans le cas d'un trop grand nombre d'inscription pour des patineurs français et afin de garantir un quota de place pour les patineurs étrangers, un ordre de priorité sera appliqué selon ces critères dans cet ordre :

- Tous les lauréats Top 3 aux Championnats de France (Solos ou Couples) 2025 et 2024 dans la catégorie ont une place garantie
- Top 10 à la finale du championnat de France (Solos ou Couples) 2025 et 2024 dans la catégorie de la saison en cours.
- Top 10 à la finale du championnat de France (Solos ou Couples) 2025 et 2024 dans la catégorie immédiatement inférieure à la saison en cours.
- Sélection à la finale du championnat de France (Solos ou Couples) 2025 dans la même catégorie que la saison en cours.
- Sélection à la finale du championnat de France (Solos ou Couples) 2025 inférieure à la saison en cours.
- Participation aux TDF lors de la saison 2024-2025.

À la suite de l'application de ces critères et en cas de conflit de sélection, la CSNDG pourra se réunir pour établir une décision finale.

Tout patineur français, non retenu lors de l'inscription initiale, se verra placé sur liste d'attente et pourra prétendre à une participation en fonction des inscriptions des fédérations étrangères.

Marien De La Asuncion

Président de la CSNDG

Djamel Cheikh

Directeur Technique National